



AFPC-SEPC ENJEUX DES NÉGOCIATIONS

N°5 – Juillet 2008



Des avantages à protéger

La convention collective que nous avons signée avec Postes Canada prévoit le versement de prestations complémentaires, notamment pour couvrir les médicaments d'ordonnance, les traitements de physiothérapie et les soins dentaires.

Postes Canada veut faire croire à nos membres que le coût des prestations de maladie et des prestations d'assurance prévues à l'article 37 de la convention collective la défavorise sur le plan concurrentiel par rapport à des entreprises du même secteur.

Est-ce vrai? Pas vraiment!

À l'heure actuelle, le coût des prestations assumé par Postes Canada est semblable au coût salarial d'autres grands employeurs. De plus, l'entreprise réalisera de substantielles économies sur le plan fiscal lorsque le nouveau régime de soins de santé de l'Alberta entrera en vigueur en 2009. Comme les membres du SEPC-AFPC représentent environ 4 % des personnes salariées de Postes Canada, le coût total de leur régime d'avantages a peu d'incidence sur le bénéfice net de l'entreprise.

Toutefois, le coût des primes au Canada ne cesse de s'accroître, et ce, à un rythme effarant, soit de 10 à 15 % en moyenne par année. Et rien ne laisse présager une fin. Si la tendance se maintient, la hausse du coût aura une incidence directe sur la viabilité du régime de soins médicaux de Postes Canada.

Ce sont habituellement les assureurs et les entreprises pharmaceutiques qui profitent de la hausse des coûts. Or, si l'argent était utilisé à bon escient, il permettrait d'offrir des avantages intéressants à nos membres, comme une carte de paiement des médicaments, par exemple.

Votre équipe de négociation a entamé des discussions avec Postes Canada sur la question très complexe des avantages. Au cours de ces discussions, l'équipe se laissera guider par les principes suivants :

1. L'équipe reconnaît la diversité des besoins des membres et entend en tenir compte dans le plus grand respect. Ainsi, les besoins légitimes d'un groupe donné ne seront pas négociés au détriment des besoins d'un autre groupe.

Par exemple :

- les jeunes membres avec personnes à charge qui ont besoin d'aide pour acheter des appareils orthodontiques, des médicaments contre l'asthme ou les allergies;
 - les membres qui ont besoin d'aide pour alléger des troubles de santé chroniques comme l'hypertension, l'arthrite ou la dépression;
 - les membres ou les personnes à leur charge qui ont besoin de soins de la vue, par exemple des lunettes ou des verres de contact.
2. Nous demanderons que les médicaments d'ordonnance soient couverts comme ils le sont à l'heure actuelle.
 3. Nous verrons à la viabilité et à la longévité du régime.
 4. Nous verrons à accroître l'accessibilité du régime de soins médicaux et d'avantages et à en faciliter l'usage.
 5. Nous verrons à faire bonifier le régime des soins dentaires et des soins de la vue.
 6. Nous verrons à ce que Postes Canada améliore ses façons de renseigner les membres qui souscrivent au régime.

En moyenne, un membre de l'AFPC qui travaille à Postes Canada a 47 ans. Il est vrai qu'à chaque extrémité du spectre de l'âge, les besoins en matière de soins médicaux et d'avantages diffèrent beaucoup. Toutefois, rien n'empêche d'y répondre dans le cadre d'un régime global.

L'équipe de négociation est déterminée à négocier un régime efficace et viable, à la hauteur des besoins des travailleuses et travailleurs de Postes Canada aujourd'hui et à l'avenir.

Pour obtenir des mises à jour sur les négociations, consultez le site Web www.pfac-afpc.com cliquez « Négociations » et ensuite « Postes Canada ».